

**AVENANT DU 7 JUILLET 2016 A L'ACCORD DE GROUPE RELATIF A LA  
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DES ENTREPRISES  
EXERCICES 2015-2016-2017**

**Entre le groupe de sociétés ci-après :**

TOTAL S.A.  
ELF EXPLORATION PRODUCTION S.A.S.  
TOTAL E&P FRANCE S.A.S.  
CDF ENERGIE S.A.  
TOTAL MARKETING SERVICES S.A.  
TOTAL MARKETING FRANCE S.A.S  
TOTAL ADDITIFS ET CARBURANTS SPÉCIAUX S.A.S.  
TOTAL LUBRIFIANTS S.A.  
TOTAL FLUIDES S.A.S.  
TOTAL RAFFINAGE CHIMIE S.A.  
TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE S.A.  
TOTAL RAFFINAGE FRANCE S.A.S.  
TOTAL GLOBAL SERVICES S.A.S.  
TOTAL GLOBAL FINANCIAL SERVICES S.A.S.  
TOTAL GLOBAL PROCUREMENT S.A.S.  
TOTAL GLOBAL HUMAN RESOURCES SERVICES S.A.S.  
TOTAL LEARNING SOLUTIONS S.A.S.  
TOTAL FACILITIES MANAGEMENT SERVICES S.A.S.  
TOTAL CONSULTING S.A.S.

représentées par François VIAUD, Directeur des Ressources Humaines du Groupe TOTAL,  
ayant reçu mandat de toutes les sociétés susvisées,

d'une part,

**et les Organisations Syndicales représentatives au périmètre de ce groupe de sociétés :**

CONFEDERATION AUTONOME DU TRAVAIL – CAT  
CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL – CFDT  
CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC – CFE-CGC  
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL – CGT  
SYNDICAT DES INGÉNIEURS CADRES TECHNICIENS AGENTS DE MAÎTRISE ET  
EMPLOYÉS – SICTAME-UNSA

KB

fb

d'autre part,

1/3

↪

## **PREAMBULE**

---

L'évolution d'organisation du Groupe dans le cadre du projet « Pour une organisation au service de l'ambition du Groupe », tel que présenté aux instances représentatives du personnel lors de la réunion du 19 avril 2016, conduit à la création de deux nouvelles branches, « GAS RENEWABLES & POWER » et « TOTAL GLOBAL SERVICES ».

La conclusion du présent avenant à l'accord de Groupe du 12 juin 2015 relatif à la participation des salariés aux résultats des entreprises (ci-après dénommé « l'Accord ») intervient pour prendre en compte cette évolution d'organisation.

### **ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION**

---

Le champ d'application de l'Accord, tel que prévu en son article 2.1., est étendu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, aux sociétés suivantes et à la totalité de leurs établissements :

- TOTAL GLOBAL FINANCIAL SERVICES S.A.S.
- TOTAL GLOBAL PROCUREMENT S.A.S.
- TOTAL GLOBAL HUMAN RESSOURCES SERVICES S.A.S.
- TOTAL LEARNING SOLUTIONS S.A.S.
- TOTAL FACILITIES MANAGEMENT SERVICES S.A.S.
- TOTAL CONSULTING S.A.S.

La société TOTAL GLOBAL SERVICES, partie à l'Accord, sera renommée, au 1<sup>er</sup> septembre 2016, TOTAL GLOBAL INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES SAS.

### **ARTICLE 2 - ENTREE EN VIGUEUR – REVISION – DENONCIATION**

---

Le présent avenant entre en vigueur le lendemain de son dépôt.

La révision et la dénonciation de cet avenant sont régies par les dispositions des articles 12 et 13 de l'Accord.

### **ARTICLE 3 - DEPOT**

---

Le texte du présent protocole sera déposé auprès de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) de l'Île-de-France, conformément aux dispositions des articles L. 2231-6 et D. 2231-2 du Code du travail.

KS

Fait à Courbevoie, le 07/07/2016

En 8 exemplaires originaux

Ff

↻

**Pour le groupe de sociétés :**

François VIAUD

Directeur des Ressources Humaines du Groupe TOTAL

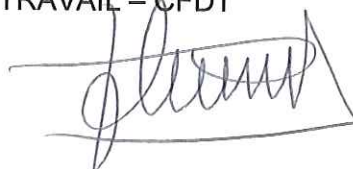


**Pour les Organisations Syndicales représentatives au niveau de ce groupe de sociétés :**

CONFEDERATION AUTONOME DU TRAVAIL – CAT

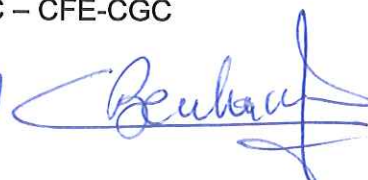
CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL – CFDT

FRANÇOIS PELEGUINA



CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC – CFE-CGC

Khalid BENHAMROU



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL – CGT

SYNDICAT DES INGÉNIEURS CADRES TECHNICIENS AGENTS DE MAÎTRISE ET EMPLOYÉS – SICTAME-UNSA